



# Note d'information relative au programme DYNAMIC BOIS

## Bilan d'avancement intermédiaire

ADEME, Direction Productions et Énergies Durables  
Service Forêt, Alimentation et Bioéconomie  
Contacts : Alba DEPARTE, Miriam BUITRAGO

Septembre 2017

La loi sur la transition énergétique fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 38 % dans la consommation finale de chaleur à l'horizon 2030. Il repose en partie sur la biomasse issue de la forêt et implique d'en développer fortement l'exploitation dans le cadre d'une gestion durable des massifs forestiers.

Le contrat stratégique de la filière bois signé en décembre 2014 a prévu de contribuer à l'augmentation des moyens financiers dédiés à la mobilisation du bois et du reboisement en faisant notamment intervenir financièrement le Fonds Chaleur.

Deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) Dynamic Bois ont été lancés en 2015 et 2016. Ils sont gérés par l'ADEME, avec un pilotage du ministère de la Transition Écologique et Solidaire en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les deux appels visaient à faire émerger du terrain des projets territoriaux et collaboratifs qui permettent de mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices, tout en améliorant la qualité des peuplements forestiers. L'enjeu est d'impulser une nouvelle dynamique et permettre l'émergence de projets exemplaires transférables dans d'autres territoires.

**Cette note a vocation à fournir un premier bilan intermédiaire des AMI DYNAMIC BOIS 2015 et 2016, avec un focus sur l'avancement des 24 projets lauréats retenus dans le cadre de l'AMI 2015.**

### Chiffres clés et répartition géographique des projets sélectionnés en 2015 et 2016

#### Chiffres clés

- 43 projets
- Aide: 55 M€
- Coût total: 148 M€  
≈ 1,3 M€ / projet
- 38 205 ha en amélioration de peuplement
- + 3 à 4 Mt de bois suppl. pour les chaufferies Fonds Chaleur sur 4 ans
- Plus de 200 acteurs et des milliers de propriétaires mobilisés



# 1. SYNTHÈSE GLOBALE

## 1.1. Résultats de la sélection des AMI 2015 et 2016

La filière bois s'est fortement mobilisée pour répondre aux AMI Dynamic Bois. 129 projets ont été déposés et 43 d'entre eux ont été retenus. Ils bénéficient d'une aide de 55 M€ sur une durée de 3 ans pour un coût total des opérations de 148 M€.

Les projets s'appuient sur un collectif d'acteurs couvrant la chaîne de mobilisation et d'approvisionnement de bois et prévoient un bouquet d'actions complémentaires : investissements matériels et immatériels, actions d'animation et études et amélioration des peuplements forestiers dans le cadre d'une gestion durable. Les opérations sylvicoles prévues visent notamment la conversion ou la transformation des taillis et accrues forestiers en futaies. Ces actions permettent à court terme de mobiliser de la biomasse, destinée entre autres à la production d'énergie, et à plus long terme d'orienter les massifs vers une production de bois d'œuvre de qualité et une séquestration accrue de carbone en forêt. Afin d'accompagner la mise en place des opérations sylvicoles dans les meilleures conditions, les projets sélectionnés prévoient la mise en œuvre d'actions d'animation et de concertation au sein des territoires visant les propriétaires forestiers, les collectivités ou encore le grand public. Enfin, des investissements matériels et immatériels vont permettre de moderniser la chaîne de collecte de la biomasse et de favoriser une meilleure organisation de la filière (machines de récolte de bois, zones de stockage des bois, matériels de préparation et de conditionnement du combustible, etc.).

Les enjeux environnementaux et la mise en place de pratiques de gestion durable ont été pris en compte dans les critères de sélection des AMI et font l'objet d'un suivi pendant la phase de réalisation des projets. Ainsi, des associations environnementales sont parfois associées aux projets et un diagnostic sylvicole et environnemental est réalisé avant tout démarrage des actions d'amélioration des peuplements. Ce diagnostic formule des recommandations sur les choix de gestion sylvicole, les essences plantées ainsi que sur les mesures à adopter pour une bonne prise en compte de la biodiversité et de la protection des paysages.

Les projets sélectionnés dans le cadre de l'AMI 2015 ont démarré fin 2015 et ont transmis fin mars 2017 des bilans d'avancement présentant les travaux réalisés en 2016. Les projets retenus dans le cadre de l'AMI 2016 ont démarré fin 2016.

<b>Nombre de projets déposés</b>	129
<b>Nombre de projets retenus</b>	43
<b>Coût total</b>	148 M€
<b>Montant d'aide</b>	55 M€
<i>Dont aide destinée aux actions d'animation et d'investissement (Fonds Chaleur)</i>	35 M€
<i>Dont aide destinée aux actions d'amélioration des peuplements (50% Fonds Chaleur, 50% FFTE)</i>	20 M€
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	Plus de 200
<b>Objectifs</b>	
<b>Volume de bois supplémentaire mobilisé pour les chaufferies Fonds Chaleur</b>	+ 3 à 4 Mt / 4 ans
<b>Surface améliorée totale (ha)</b>	38 205 ha
<i>Dont conversion (renouvellement de peuplements existants par régénération naturelle)</i>	6 137 ha
<i>Dont transformation (renouvellement de peuplements existants par plantation)</i>	11 198 ha
<i>Dont balivage (amélioration de peuplements existants (désignation de tiges d'avenir, détournage...))</i>	20 870 ha

## 1.2. Bilan d'avancement intermédiaire des 24 lauréats 2015

Les 24 projets lauréats ont tous démarré et mettent progressivement en place les actions prévues dans leur programme de travail. Les principaux **faits marquants** de l'année 2016, première année de mise en œuvre des projets, sont les suivants :

- Un **impact très positif de Dynamic Bois sur la structuration des filières de mobilisation du bois** grâce à des collaborations innovantes développées au sein des partenariats ;
- **Plus de la moitié des principaux investissements prévus sur la durée des projets ont été réalisés** (plateformes, équipements d'exploitation forestière et de tri / préparation des combustibles). Les investissements dans la création d'aires de dépôt et le développement de progiciels intégrés sont plus moins avancés. L'ensemble de ces investissements permettent de moderniser la chaîne de mobilisation de bois et d'approvisionnement des chaufferies ;
- **Des démarches collectives d'animation, la réalisation d'études et d'actions de communication ont été initiées** afin de contribuer à la structuration des filières, à la mobilisation des propriétaires forestiers et à la sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux des projets ;
- **Le développement d'un outil performant de suivi et de pilotage de l'ensemble des actions des projets, qui peuvent être visualisées sur une interface cartographique ;**

Quelques chiffres clés des actions réalisées en 2016 :

Investissements	Objectif sur 3 ans	Réalisé	% réalisé / objectif
Plateformes	37	18	49%
Matériels d'exploitation forestière	62	34	55%
Equipements de préparation / tri des combustibles	24	16	67%
Aires de dépôt	341	19	6%
Progiciels intégrés	5	1	20%

<b>Structures de regroupements créées</b>	5 nouvelles structures, dont 2 GIEEF en cours de labellisation
<b>Nouveaux documents de gestion durable et bonnes pratiques de gestion</b>	76 nouveaux documents, dont 2 PSG concertés 234 nouvelles adhésions à des documents de bonne pratiques
<b>Actions d'animation et de formation</b>	Plus de 60 formations collectives 15 chantiers vitrines Plus de 200 réunions d'information et visites de terrain chez des propriétaires forestiers
<b>Actions de communications</b>	70 évènements organisés, 50 articles de presse, 50 supports (affiches, panneaux, flyers)

- **La multiplicité des autorités décisionnaires a pesé sur les délais de validation du cadre d'instruction des dossiers d'amélioration des peuplements.** Cette complexité, notamment liée au caractère multipartenarial de l'opération, a retardé l'avancement de ce volet. **Des actions, depuis lors, ont été mises en place** pour répondre aux points de vigilance signalés par les partenaires des projets. Ainsi, **le dispositif d'instruction des demandes d'aide aux travaux sylvicoles est opérationnel depuis le 26 avril 2017.** Des prolongations des contrats des projets 2015 pourront être envisagées afin de mener à bien les actions prévues.

A la date du 6 septembre 2017, 141 dossiers de demandes d'aide ont été créés sur la plateforme, et 51 d'entre eux ont été transmis aux services instructeurs. Ces dossiers couvrent une surface de 693 ha, soit une moyenne de 13,6 ha par dossier déposé, et permettent de mobiliser 55 255 tonnes de bois énergie. **A ce jour, 23 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de 427 k€.** La répartition géographique des 51 dossiers transmis aux services instructeurs est la suivante : Bourgogne Franche-Comté (18), Nouvelle-Aquitaine (13), Pays de la Loire (7), Grand Est (6), Hauts-de-France (5), Occitanie (1) et Auvergne Rhône Alpes (1).

### Suivi temps réel national - Amélioration des peuplements

OBSERVATOIRE DYNAMIC BOIS	Nombre de dossiers	Surface totale	Surface en conversion	Surface en amélioration	Surface en transformation	Volume Bois énergie (T)
<b>Dossiers créés</b>	<b>141</b>	<b>1 934</b>	<b>44</b>	<b>863</b>	<b>1 023</b>	<b>97 689</b>
<b>Dossiers transmis aux DDT(M)</b>	<b>51</b>	<b>693</b>	<b>2</b>	<b>285</b>	<b>407</b>	<b>55 255</b>

- **Des critères régionaux de sélection des dossiers d'amélioration des peuplements ont été définis dans la plupart des régions** afin de tenir compte des spécificités locales. Des notes de cadrage régionales ont été élaborées par les DRAAF afin de formaliser officiellement les critères régionaux issus de la concertation avec les porteurs de projet. La totalité des notes de cadrage devrait être rapidement finalisée.

## 2. BILAN DETAILLE DE L'AVANCEMENT DES 24 LAUREATS 2015

**Préambule : ce bilan a été réalisé à partir des informations transmises par les partenaires des projets début avril 2017, dans le cadre des bilans annuels des actions réalisées en 2016.**

### 2.1. Contexte économique

L'atteinte des objectifs des projets en terme d'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur est très dépendante du marché du bois énergie. Le contexte économique (prix du gaz bas) et la succession de plusieurs hivers doux freinent les nouvelles installations de production d'énergie à partir de biomasse et ont parallèlement favorisé la constitution de stocks de bois énergie importants dans la majorité des régions, faute de débouchés. Dans ce contexte, le faible prix du bois énergie peut engendrer des recettes liées à la vente des bois trop faibles par rapport aux dépenses liées aux travaux sylvicoles, malgré l'aide publique attribuée dans le cadre de Dynamic Bois. Dans ce cas de figure, les propriétaires forestiers ne sont pas incités à exploiter leurs parcelles. Certaines actions d'investissement comme l'achat de machines d'exploitation forestière ont également été retardées, dans l'attente d'un marché plus dynamique et de contrats permettant de rentabiliser ces nouveaux équipements. Ce contexte économique défavorable impacte également le nombre de dossiers d'amélioration des peuplements déposés.

### 2.2. Faits marquants

- **Un impact très positif de Dynamic Bois sur la structuration des filières de mobilisation du bois, grâce à des collaborations innovantes développées au sein des partenariats**

Plusieurs projets mettent en œuvre des démarches de concertation qui contribuent positivement à la construction de partenariats, œuvrant ainsi collectivement à l'objectif de mobiliser durablement du bois pour l'ensemble des usages. Ces démarches ont permis d'initier des coopérations territoriales qui auraient parfois difficilement vu le jour sans le programme Dynamic Bois. La majorité des projets ont mis en place les outils de concertation nécessaires pour favoriser la dynamique partenariale au sein des projets

Quelques actions partenariales exemplaires mises en place dans le cadre des projets :

- 11 partenariats créés dans le cadre des projets entre les acteurs de la filière et des associations de protection de la nature ;
- Réalisation de chantiers publics - privés : signature d'une convention de partenariat inédite pour la mise en œuvre d'opérations d'exploitation et de commercialisation simultanées en forêts publiques et privées en Rhône-Alpes (SYMBIOSE RA) ;
- Mise en place d'ateliers territoriaux par le Parc National des Cévennes, espaces de dialogue pour échanger sur les perceptions liées à la forêt et croiser les attentes de chacun sur la gestion forestière (CEVAIGOUAL) ;
- Démarche de concertation entre des communes forestières et des entreprises locales partenaires du projet pour travailler à la mise en place de contrats d'approvisionnement (MOB+) ;
- Action d'amélioration de peuplements forestiers croisée avec une amélioration du parcellaire (restructuration foncière) grâce à une collaboration entre la SAFER et des opérateurs économiques locaux (SAINTONGEBOIS) ;
- Formation d'un chargé de mission référent au sein de l'interprofession pour promouvoir l'outil éMOBOIS au sein des entreprises partenaires du projet (FIBALSACE).

- **De nombreux investissements réalisés, qui permettent de moderniser la chaîne de mobilisation de bois et d’approvisionnement des chaufferies** (liste exhaustive, annexe 1) :
  - 18 plateformes ;
  - 19 aires de dépôt ou places de retournement ;
  - 34 matériels d’exploitation forestière (porteurs, tracteurs, abatteuses...) ;
  - 16 équipements de préparation des combustibles (cribles, broyeurs, déchiqueteuses, chargeuses...).

Même si la majorité des investissements ont été réalisés conformément au prévisionnel, quelques projets ont fait le choix de les différer (voir dans des cas rares de les annuler) pour les raisons suivantes : marché du bois énergie peu porteur, retard pris dans le démarrage du projet ou besoin d’un temps de réflexion plus long pour choisir le modèle d’équipement retenu, attente du lancement des chantiers sylvicoles pour amortir les équipements, contexte de la réforme territoriale parfois peu propice à une implication forte des collectivités (forêts communales), dispositif de cofinancement par des fonds privés pas encore opérationnel.

- **5 nouvelles structures de gestion créées (3 351 ha) et 2 regroupements informels (127 ha)**
  - 2 GIEEF en cours de labellisation regroupant 2 300 ha et dont les PSG sont agréés (ACPDL);
  - 1 groupement forestier de 6 propriétaires en cours de création (85 ha) ;
  - 2 associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF) créées, regroupant 450 propriétaires (966 ha) ;
  - 2 regroupements informels de 10 propriétaires (127 ha).
- **76 nouveaux documents de gestion durable créés ou modifiés (2 573 ha) et 234 adhésions à des documents de bonnes pratiques de gestion (1 616 ha)**
  - 47 PSG créés (1651 ha), dont 2 PSG concertés (148 ha) ;
  - 2 aménagements forestiers créés (39 ha) ;
  - 9 avenants à des DGD existants (422 ha) ;
  - 205 nouvelles adhésions à des codes de bonnes pratiques sylvicoles (1358 ha) et 29 à des règlements types de gestion (258 ha).
- **Des démarches qui se mettent en place pour prendre en compte les enjeux de protection des écosystèmes forestiers dans le cadre des travaux sylvicoles**
  - Le diagnostic sylvicole et environnemental, exigé avant tout dépôt de dossier de demande d’aide à l’amélioration des peuplements, a été achevé pour la plupart des projets en 2016 (70%). Quelques diagnostics doivent encore être finalisés en 2017.
  - Dans le cadre des diagnostics, des itinéraires techniques ainsi que la nature des essences et les densités de plantation à respecter ont été définis en tenant compte de la station forestière, de l’état sylvicole et sanitaire des peuplements et des zonages environnementaux (Natura 2000, arrêtés de Protection de Biotope, réserves naturelles nationales et régionales...).
  - Les partenaires des projets assurent la promotion de la certification forestière (PEFC / FSC) auprès des propriétaires forestiers et autres opérateurs économiques et de l’adhésion à des codes de bonnes pratiques sylvicoles.
  - Certains projets vont plus loin dans la prise en compte des enjeux environnementaux en mettant en place des actions innovantes qui vont au-delà des préconisations du diagnostic. Ces démarches plus ambitieuses sont souvent liées à des collaborations avec des associations de protection de la nature, intégrées ou non dans les partenariats (5 associations partenaires des projets 2015).
    - Participation d’une association partenaire à la sélection des parcelles candidates aux aides à l’amélioration de peuplement (CENSE);
    - Investissements dans des matériels d’exploitation forestière limitant l’impact sur les sols ;
    - Promotion de mesures permettant de préserver la biodiversité, aussi bien auprès des propriétaires que de leurs gestionnaires. Des exemples des préconisations environnementales mises en avant sont fournis en annexe 2;
    - Organisation de journées de formation / vulgarisation pour aborder la prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques ;

- Développement ou utilisation d'outils permettant de diffuser les bonnes pratiques sylvicoles : guide de bonnes pratiques (DYNALP), base de données cartographiques permettant d'identifier les zonages à enjeux environnementaux sur une parcelle ciblée, réalisation de fiche diagnostic biodiversité à remplir lors des actions de prospection individuelle auprès des propriétaires lorsque la parcelle présente des enjeux de biodiversité (TRADE)...
- **De nombreuses études réalisées ou lancées en 2016 qui permettent d'améliorer et de partager des connaissances entre les acteurs de la filière, de préparer les actions d'investissements et d'amélioration des peuplements et d'évaluer la faisabilité de techniques innovantes de mobilisation**
  - Environ 16 diagnostics sylvicoles et environnementaux réalisés (cf. paragraphe précédent) ;
  - Environ 10 diagnostics réalisés afin d'identifier les besoins en équipements de la filière énergétique à l'échelle du territoire du projet (matériels d'exploitation forestière, plateformes...) ;
  - Etudes de gisement de biomasse à l'échelle du territoire des projets (CFMO pour la ressource bocagère) ;
  - Des études de faisabilité technico-économique de la mise en place de nouveaux équipements ;
    - Pont mobile pour lever les contraintes d'accessibilité (MOB+),
    - Plateforme de tri des bois (SYMBIOSE RA)
    - Etude comparative technico-économique des différentes méthodes de séchage forcé de plaquettes forestières (MOB+)
- **Plus de 60 formations collectives et 15 chantiers vitrines à destination des propriétaires et des entreprises de travaux forestiers organisés**
  - Exemples de thématiques abordées dans le cadre des formations :
    - Maîtriser les systèmes d'exploitation forestière dédiés au bois énergie et à la récolte de biomasse (OPTIBOIS)
    - Intérêt et sylviculture des différentes essences forestières, intérêt des mélanges pour la biodiversité (FOROUEST NIEVRE) ;
    - La sylviculture des chênes, comment l'adapter à l'évolution du marché de cette essence (FOROUEST NIEVRE) ;
    - Formation à l'utilisation du câble pour l'exploitation en forte pente (CEVAIGOUAL) ;
    - Cycle de formation destiné aux élus des communes forestières, portant sur leur rôle dans la gestion forestière ainsi que les différentes modalités de commercialisation des bois pouvant contribuer à la mise en œuvre de leur stratégie de valorisation des bois (MOB+) ;
    - Cycle de formation des ETF à la sécurité des chantiers, au prix de revient des chantiers, aux techniques d'exploitation, et à la problématique du tassement des sols (AMI BOIS) ;
    - Formation des opérateurs forestiers sur la connaissance des bonnes pratiques environnementales pour l'exploitation forestière. Formation réalisée par PEFC (TRADE) ;
  - Exemples de chantiers vitrines : démonstration comparée d'une opération d'abattage mécanisé du taillis à la cisaille versus abattage manuel du taillis dans des peuplements en conversion (taillis avec réserves), dans l'optique d'une valorisation BE (TRADE) ;
- **Des actions collectives de communication et d'animation mises en place pour faire connaître Dynamic Bois, mobiliser les propriétaires forestiers et sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la filière**
  - Actions de communication (collectivités, grand public, entreprises, propriétaires forestiers...)
    - Environ 70 événements de communication ;
    - Plus de 20 communications numériques (radio, télévision) ;
    - Plus de 50 articles de presse (30 pour la presse spécialisée, 20 destinés aux collectivités ou au grand public) ;
    - Plus de 50 supports de communication (affiches, panneaux, flyers, expositions). Exemples :
      - Réalisation de panneaux d'information mis en place sur les chantiers d'exploitation afin d'expliquer au grand public l'objectif des travaux et mettre en avant le savoir-faire des professionnels de la forêt (SYMBIOSE RA, CEVAIGOUAL, FOREDAVENIR...) ;
      - Exposition grand public sur la châtaigneraie mise en place par le Parc National des Cévennes (CEVAIGOUAL).

- Actions de mobilisation des propriétaires forestiers (privés principalement, mais également communes forestières) :
  - o Plus de 30 000 démarchages individuels (courriers, mails, appels téléphoniques) ;
  - o Plus de 200 réunions d'information ;
  - o Plus de 400 visites de terrain.
- **Développement d'un outil performant de suivi et de pilotage de l'ensemble des actions des projets, qui peuvent être visualisées sur une interface cartographique**

L'outil développé par le GIP ATGERI, en concertation avec l'ADEME et le MAA, permet de fluidifier les échanges entre les différentes parties prenantes, d'accompagner le pilotage des projets par les coordinateurs et d'assurer un suivi global du programme. On peut souligner le développement des fonctionnalités suivantes :

- Un suivi des trois typologies d'actions soutenues dans le cadre des projets (investissements, amélioration des peuplements, animation et études), auxquelles sont associés des indicateurs de suivi spécifiques,
- Une interface cartographique, qui permet d'assurer un suivi cartographique à l'échelle nationale des parcelles bénéficiant d'une subvention pour l'amélioration des peuplements,
- Des tableaux de synthèse consolidée des indicateurs de suivi, alimentés par une plateforme d'échange et de remontée d'informations partagées par l'ensemble des partenaires du projet,
- Une interface entre l'administration et les partenaires des projets qui permet de faciliter le suivi de l'état d'avancement des dossiers d'amélioration des peuplements et qui permet de dématérialiser une partie de la procédure d'instruction.

Les coordinateurs des projets ont globalement fait un retour positif sur cet outil lors d'une journée de présentation organisée en décembre 2016. Ils ont notamment apprécié le caractère intuitif de l'interface, ainsi que la disponibilité du GIP ATGERI pour accompagner efficacement les partenaires dans la prise en main de l'outil. Suite aux premiers retours des utilisateurs lors de la préparation des bilans annuels, plusieurs pistes d'amélioration ont été identifiées et seront mises en place.

### **2.3. Piste d'amélioration**

- **Accélération de la mise à disposition des éléments précisant le cadre d'instruction des dossiers d'amélioration des peuplements**

Les instructions techniques des AMI 2015 et 2016 ont été diffusées. L'outil d'instruction et de paiement des dossiers d'aide pour les actions d'amélioration des peuplements est entièrement opérationnel depuis le 26 avril 2017. A l'issue des comités de pilotage 2017 qui ont eu lieu pour la majorité des projets, une note de cadrage a permis de formaliser l'ensemble des critères régionaux prenant en compte la spécificité des territoires et nécessaires à l'instruction des dossiers concernant la distance maximale entre ilots, la valeur économique maximale des peuplements, les densités de plantation et le référentiel de coûts.

L'ensemble des actions mises en place aura un impact positif direct sur le nombre de dossiers déposés. Des prolongations des contrats des projets 2015 pourront être envisagées si besoin.

## **3. PERSPECTIVES**

### **3.1. Animation du programme**

- **Création d'un comité national de suivi opérationnel des projets**

Cette instance a vocation à favoriser les échanges d'informations sur l'avancement global du programme. Les réunions de ce comité permettront d'avoir une vision partagée de la mise en œuvre des projets, d'évoquer ensemble les difficultés rencontrées et de définir des pistes d'amélioration pour assurer leur bon déroulement. Ce comité regroupera des représentants des parties prenantes de Dynamic Bois. Une première réunion est programmée le 20 septembre 2017.

- **Mise en place d'actions collectives favorisant les échanges de bonnes pratiques entre les projets et la valorisation des actions réalisées**

Il est envisagé de mettre en place des journées techniques d'animation du réseau Dynamic Bois afin de permettre aux partenaires des projets de présenter les actions innovantes mises en place dans les projets et d'échanger sur les bonnes pratiques. Le format de ces journées est actuellement en discussion.

### **3.2. Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets**

- **Partenariat ADEME / FNE**

L'ADEME et France Nature Environnement (FNE) ont signé en 2016 une convention pour travailler ensemble sur la thématique du bois énergie. Ce partenariat inclut un volet dédié à Dynamic Bois, qui s'articule autour de deux axes : assurer la coordination au niveau national de l'action des 11 associations membres de FNE partenaires des projets DYNAMIC 2015 et 2016 et élaborer des recommandations aux porteurs de projet sur la prise en compte des enjeux environnementaux. Une restitution des résultats des travaux réalisés aux partenaires des projets est envisagée.

### **3.3 Plateforme de suivi et de pilotage des projets**

Afin de tenir compte des retours des partenaires des projets et de proposer des fonctionnalités encore plus adaptées aux besoins des différentes parties prenantes utilisatrices de la plateforme, de nouveaux développements seront réalisés par le GIP ATGERI, en concertation avec l'ADEME et le MAA (indicateurs de suivi, dématérialisation du formulaire de paiement...).

## ANNEXE 1 : bilan des investissements matériels et immatériels réalisés en 2016

De nombreux investissements ont été réalisés au cours de la première année des 24 projets retenus en 2015, conformément à ce qui avait été prévu. Ainsi, 18 plateformes et de 19 aires de dépôt ont été construites et 34 matériels d'exploitation forestière, 16 équipements de préparation de combustible ainsi que 2 progiciels intégrés ont été acquis.

Nature	Nombre	Objectifs bois transitant par l'équipement (t/ an)	Quantité de bois ayant transité par l'équipement (tonnes)				
			TOTAL	BO	BI	BE	dont BE Fonds Chaleur
<b>Plateformes</b>	18	147 907	90 339	1 000	-	89 339	10 927
<b>Places de dépôt / retournement</b>	19	13 911	9 574	4 372	2 359	2 843	300
<b>Matériels d'exploitation forestière</b> (porteurs, abatteuses, tracteurs...)	34	386 576	204 842	36 003	56 672	112 167	41 506
<b>Équipements de préparation du combustible</b> (cribles, broyeurs, déchiqueteuses, chargeuses...)	16	119 080	92 211			92 211	10 798
<b>Progiciels intégrés</b>	2						

*Préambule : ce bilan a été réalisé à partir des informations transmises par les partenaires des projets dans le cadre des bilans annuels 2016. Un travail de vérification et d'analyse plus poussé devra être réalisé pour s'assurer de la robustesse de ces données. Une seconde version de la note pourra être diffusée (échéance fin été 2017).*

Points d'attention concernant l'interprétation des données chiffrées :

- Des volumes de bois peuvent avoir transité par différents équipements. Il n'est donc pas possible d'additionner les volumes de bois (risque de double comptage) ;
- Les objectifs sont fournis pour une année complète. Les quantités de bois ayant transité par les équipements ont été mis en service à des différents moments de l'année. Il n'est donc pas possible de comparer les objectifs et les indicateurs à ce stade. Cette comparaison sera possible pour le bilan 2017 (année complète de fonctionnement des équipements acquis en 2016).

## **ANNEXE 2 : prise en compte des enjeux environnementaux**

Exemples de préconisations faites aux propriétaires et à leurs gestionnaires pour préserver la biodiversité et les sols :

- Favoriser si possible le recrû naturel comme auxiliaire cultural dans les reboisements avec le recours éventuel à des cloisonnements culturaux ;
- Prendre en compte, préserver et éventuellement restaurer des mares en forêt,
- Maintenir du peuplement en place de part et d'autre des ruisseaux,
- Gestion différenciée des lisières ;
- Promouvoir le traitement irrégulier des peuplements,
- Maintenir du gros et très gros bois ;
- Repérer et maintenir des arbres présentant des micro-habitats (fentes, trous, creux, décollement d'écorce, lierre) ;
- Réaliser des cloisonnements d'exploitation pour limiter la circulation des engins dans les peuplements forestiers et réduire le tassement du sol,
- Repérage physique (peinture, panneau) et maintien d'arbres secs ou dépérissants,
- Maintenir du bois mort à terre ;
- Favoriser quelques îlots de vieillissements sur les grandes surfaces,
- Respecter les périodes de floraison, de fructification et de mises bas, d'éclosion et de nidification en effectuant les dégagements entre le 15 août et fin mars garant d'une bonne gestion,
- Préserver la diversité des essences en travaillant également au profit des essences minoritaires...